



### Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : [9730130d@ac-guyane.fr](mailto:9730130d@ac-guyane.fr)

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL 2015

A 17h22, 20 membres du Conseil d'Administration et un invité (Mme l'agent comptable) sont présents. Le quorum étant atteint, Mme Jacobs (Présidente) ouvre le Conseil d'Administration.

Dans un premier temps Mme Jacobs propose de passer au vote l'ordre du jour proposé avec la convocation.

### Ordre du jour

- 1) Composition du Conseil d'Administration ;
- 2) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 06/02/2015 ;
- 3) Approbation du compte financier 2014 ;
- 4) Véhicules du collège ;
- 5) Portail E-Sidoc ;
- 6) Informations diverses;
- 7) Questions diverses.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

### **1. Composition du Conseil d'Administration**

Madame Jacobs rappelle le Décret du 24 octobre 2014 qui modifie la composition du C.A. des E.P.L.E. et concerne la représentation des collectivités locales. Suite à la délibération du Conseil Municipal de Cayenne du 16 décembre 2014, M. François COLIN représente la commune et Madame CHIN-TEN-FUNG représente la Communauté d'Agglomération des Communes du Littoral au sein de notre conseil.

### **2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 6 février 2015**

Madame Jacobs demande à l'assemblée si des questions ou modifications doivent être apportées au Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration transmis avec les convocations. Les membres présents n'ayant ni question, ni remarque, la présidente propose de passer au vote.

**Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 6 février 2015 est adopté  
(19 voix pour et 1 abstention).**

### **3. Approbation du compte financier 2014**

Le rapport du compte financier 2014 est joint au présent Procès-Verbal en Annexe 1.

Madame la Gestionnaire présente les grandes lignes de celui-ci :

- La capacité d'autofinancement du collège est de 9 115,48€, il n'y a pas de financement sur les fonds propres de l'établissement. Le fonds de roulement de l'exercice antérieur était de 20 732,51€.
- Au 31 décembre 2014, l'établissement dispose d'une trésorerie de 33 539,63€. Ce montant est insuffisant car lors de l'exercice 2014, l'établissement a connu de nombreuses suspensions de paiement de factures.
- La comptabilité de l'établissement est réalisée dans le respect de la réglementation financière et comptable.

L'assemblée n'ayant pas de questions complémentaires, Madame Jacobs propose d'adopter les résolutions.

**Le compte financier de l'exercice 2014 est adopté à l'unanimité.**

**L'affectation du résultat dans les fonds de réserve de l'établissement est adoptée à l'unanimité.**

### **4. Véhicules du collège**

Suite aux précédentes délibérations du C.A., l'ancien véhicule n'a finalement pas été cédé au concessionnaire qui en proposait un prix de 700€, estimé trop bas.

Monsieur Clotilde, adjoint gestionnaire, propose de réaliser une vente aux enchères fermée à destination des membres de la communauté éducative.

Suite à une question de M.COLIN, Madame l'Agent comptable nous informe que le département a validé une cession à titre onéreux, il ne semble pas nécessaire de passer par une vente aux domaines, celle-ci risquant de nous être moins avantageuse en prenant en compte le coût des différents intermédiaires.

Madame JACOBS propose que l'organisation des modalités (période d'acceptation des propositions, prix plancher, ...) de l'enchère soit confiée à une commission. Celle-ci composée de l'équipe de direction de l'établissement (Principale, Principale Adjointe et Adjoint Gestionnaire), un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation (Mme LOPES DA SILVA), un personnel agent ATOSS (Mme CLOTILDE) et deux représentants des collectivités (M COLIN et M JAIR).

**Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de confier l'organisation d'une enchère fermée à la commission.**

### **5. Portail E-Sidoc**

Mme PINDARD, professeur documentaliste a installé pour l'établissement un portail E-sidoc , à destination des élèves et personnels. Il permet de faire connaître les ressources disponibles au CDI, si elles sont empruntées (lien avec BCDI, le logiciel de gestion de l'établissement) et les actualités. L'hébergement est géré par le CRDP de Poitou-Charentes.

*18h12 : Départ de Mme Josiane COUCHI*

Pour utiliser pleinement le portail, des comptes utilisateurs doivent être créés. Une déclaration à la CNIL est donc nécessaire et un acte doit être parallèlement affiché et mis à disposition sur le portail. Celui joint aux convocations a été généré automatiquement et Mme la Présidente soumet des modifications afin de le rendre semblable à celui proposé à l'annexe 2. Madame la Présidente propose d'adopter ce document.

**L'acte modifié (annexe 2) pour le portail E-Sidoc est adopté l'unanimité (19 voix pour)**

## **6. Informations diverses**

Mme LOPES DA SILVA présente la programmation de la « Fête des langues 2015 » :

- Mercredi 1<sup>er</sup> avril, a été organisée une projection de « Selma » en VOST à l'Agora ;
- Vendredi 10 avril 2015, de 11h à 12h : Un « Questions pour des Champions » en langues latines est proposé aux élèves ;
- Vendredi 17 avril 2015, de 14h à 15h, une exposition et des manifestations culturelles qui ont comme objet de mettre en valeur travaux des élèves (chorale, théâtre, ...).

## **7. Questions diverses**

Aucune question n'a été proposée au C.A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme la Présidente à 18h24.

La secrétaire de séance

  
Cédrik PARIS

La Présidente

  
  
Marie-Hélène JACOBS